



La Directive sur les émissions industrielles

Contexte réglementaire

L'Union européenne a adopté le 8 novembre 2010 la Directive 2010/75/UE (Directive «IED» pour Industrial Emissions Directive) sur les émissions industrielles. Elle reprend la Directive 2008/1/CE (Directive « IPPC » pour Integrated Pollution Prevention and Control) ainsi que six Directives sectorielles. L'objectif visé par cette Directive est de prévenir et réduire, dans une approche intégrée, la pollution de l'air, de l'eau et du sol provenant des installations industrielles.

La Directive « IED » donne une nouvelle portée aux MTD (Meilleures Techniques Disponibles) en renforçant les obligations quant à leur mise en œuvre.

Les Meilleures Techniques Disponibles

Les MTD se définissent comme : « le stade de développement le plus efficace et le plus avancé des activités et de leurs modes d'exploitation, démontrant l'aptitude pratique de techniques particulières à constituer, en principe, la base des valeurs limites d'émission visant à éviter et, lorsque cela s'avère impossible, à réduire de manière générale les émissions et l'impact sur l'environnement dans son ensemble» (cf. Directive 2010/75/UE).

Meilleures

Les techniques les plus efficaces pour atteindre un niveau général élevé de protection de l'environnement dans son ensemble.

Techniques

Les techniques employées et la manière dont l'installation est conçue, construite, entretenue, exploitée et mise à l'arrêt.

Disponibles

Les techniques mises au point sur une échelle permettant de les appliquer dans le contexte du secteur industriel ou agricole concerné, dans des conditions économiquement et techniquement viables, en prenant en considération les coûts et les avantages, que ces techniques soient utilisées ou produites ou non sur le territoire, pour autant que l'exploitant concerné puisse y avoir accès dans des conditions raisonnables.

Les BREF

Les informations sur les MTD, le suivi qui leur est associé et leur évolution sont synthétisés dans des documents de référence nommés BREF (pour Best REferences), publiés par l'Union Européenne pour de nombreux secteurs industriels (papeterie, chlore, aciérie, raffinerie, chimie...).

Dans ce contexte, l'élaboration des BREF a pris une importance croissante pour les Etats Membres puisqu'ils conditionnent les performances qui devront être demandées aux installations concernées et inscrites dans les arrêtés d'autorisation. En France, on compte environ 7000 installations concernées.

L'implication de l'INERIS

L'INERIS est partie prenante de ces travaux en tant que représentant de l'Etat Membre au côté de la Direction Générale de la Prévention des Risques, tant au niveau national (groupe miroir) qu'au niveau européen.

L'appui de l'INERIS consiste à :

- apporter une expertise technique pour la représentation de la France au sein des groupes de travail au côté du MEDDE, pour les BREF suivis par l'INERIS,
- co-animer, au côté du bureau du MEDDE en charge du suivi du secteur industriel concerné, un groupe miroir pour chacun de ces BREF,
- améliorer la quantité et la qualité des informations sur les performances environnementales des installations industrielles en France qui seront transmises aux groupes de travail européens,
- veiller à la prise en compte des éventuelles spécificités françaises dans les BREF.

Cette rencontre avec la société civile a pour objectif de présenter :

- les principales exigences réglementaires associées aux MTD et les installations concernées,
- la description du processus d'élaboration et de révision des BREF et le rôle de l'INERIS,
- l'illustration par le BREF Chimie terminé.

Pour en savoir plus : <http://www.ineris.fr/ippc>

INERIS en bref

L'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques a pour mission de contribuer à la prévention des risques que les activités économiques font peser sur la santé, sur la sécurité des personnes et des biens, et sur l'environnement. Il mène des programmes de recherche visant à mieux comprendre les phénomènes susceptibles de conduire aux situations de risques ou d'atteintes à l'environnement et à la santé, et à développer sa capacité d'expertise en matière de prévention. Ses compétences scientifiques et techniques sont mises à la disposition des pouvoirs publics, des entreprises et des collectivités locales afin de les aider à prendre les décisions les plus appropriées à une amélioration de la sécurité environnementale. Créé en 1990, l'INERIS est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire. En 2013, il emploie 589 personnes dont 341 ingénieurs, cadres et chercheurs, basés principalement à Verneuil-en-Halatte, dans l'Oise.

www.ineris.fr

Contacts

Ginette Vastel. ginette.vastel@ineris.fr

Céline Boudet. celine.boudet@ineris.fr

